

Voici les renseignements nécessaires.

Il est indispensable de vous renseigner auprès de votre mutuelle car la prise en charge des chirurgies oculomotrices par la sécurité sociale est très mauvaise.

S'il est prévu que vous repartiez le jour même, ce qui est de très loin le cas le plus fréquent (chirurgie ambulatoire, nécessitant que quelqu'un vienne vous chercher.), vous n'êtes pas concerné par le « supplément chambre individuelle », mais par le « forfait ambulatoire ».

En cas de retouche nécessaire dans le délai d'un an, les dépassements d'honoraires de chirurgie et d'anesthésie seront si besoin réduits de telle sorte qu'il reste au maximum xxx€ à votre charge, après remboursement de votre mutuelle, pour la somme de ces deux dépassements.

N'hésitez pas à me téléphoner après avoir lu toutes les complications possibles car cette énumération peut être effrayante si on n'a pas de notion sur le risque statistique. En effet, la législation actuelle impose de vous informer même des risques exceptionnels.

Avec mes sentiments dévoués.

Note :

Si le montant des honoraires est un obstacle, vous pouvez choisir d'être opéré par un Confrère exerçant à l'hôpital (ou équivalent), auquel cas, la chirurgie du strabisme est prise en charge de façon quasi intégrale par la Sécurité Sociale, même sans mutuelle.

VOIR PAGE SUIVANTE ==>

CHIRURGIE DU STRABISME, DU NYSTAGMUS ET DE LA DIPLOPIE

Clinique de la Muette 46-48, rue Nicolo 75016 PARIS. Tél : 01 40 72 33 37

Présenter 1 exemplaire à l'anesthésiste le jour de sa consultation et m'envoyer ou me remettre l'autre signé.

NOM:

Prénom:

Date :

Anesthésiste : Dr CLERDOUET (exceptionnellement un remplaçant), à voir impérativement au plus tard une semaine avant l'intervention. **Remplir et lui apporter** le questionnaire préalable à sa consultation.

Date envisagée : xxx Durée probable : Type d'anesthésie envisagé :

code de regroupement: ADC. Remboursement SS : xxx€ Acte d'anesthésiste :xxx€

Dépassement d'honoraires (partie non prise en charge par la sécurité sociale) pour cette intervention : - du chirurgien : xxx€ - de l'anesthésiste : xxx€

Supplément chambre particulière 520€ (**obligatoire si hospitalisé**), Télévision 15€, téléphone 6,50€

Lit accompagnant 42€ Repas accompagnant 13€ Petit déjeuner accompagnant 8€

Forfait journalier 30€ (15€ par jour). 105€ en chirurgie ambulatoire

TARIF valable 2 mois pour les honoraires médicaux, modifiable sans préavis pour la clinique

Quelles suites opératoires ?

Arrêt de travail : de 3 à 10 jours, ne pouvant être prolongé pour motif esthétique (yeux rouges).

Douleurs possibles, surtout les 2 premiers jours. Vision floue et "inclivée" pendant quelques jours.

Instillation de collyres pendant 15 jours au moins.

Yeux rouges, œdème des paupières, difficultés à bien ouvrir les yeux pendant 8 à 15 jours (exceptionnellement 6 mois) selon les cas. L'aspect définitif sera apprécié 6 à 12 mois après l'opération (mais **un strabique ne peut se juger dans un miroir!**) .

La chirurgie ne permet pas de se passer de lunettes.

Baignade en piscine interdite pendant 15 jours.

Port de lentilles impossible pendant 10 à 45 jours (très rarement plus)

Exceptionnellement, plusieurs changements de lunettes peuvent être nécessaires.

Quels risques :

Sous-correction ou sur-correction (inversion) de la déviation ; modification de l'aspect de l'ouverture des yeux, cicatrice disgracieuse.

Cependant ces problèmes peuvent presque toujours être résolus par une (rarement plusieurs) interventions chirurgicales (dites "retouches", mais il s'agit de véritables ré-interventions).

Exceptionnellement :

Diplopie ou autres difficultés d'adaptation visuelle pouvant même empêcher la conduite auto et le travail.

Apparition d'une déviation qui n'existait pas

Ulcération grave de la cornée, hémorragie rétrobulbaire comprimant le nerf optique et entraînant une perte de vision partielle ou totale, infection sévère, jusqu'à la perte d'un œil, atrophie du globe oculaire avec nécessité de porter une prothèse, voire décès comme dans tout geste chirurgical.

Ces risques vous ont été expliqués lors d'une consultation préopératoire (sauf exception, aucun patient n'est opéré sans avoir été examiné au moins deux fois).

Si certains éléments ne vous paraissent pas clairs, ou si vous désirez des renseignements complémentaires, je suis à votre disposition pour vous répondre (Dr Laloum ligne directe 01 44 70 09 85)

Si et seulement si l'ensemble de ces informations vous paraît clair, veuillez inscrire la date et signer, avant de remettre cette feuille lors de l'examen pré-opératoire.

La signature de ce document signifie uniquement que vous envisagez d'être opéré en connaissance d'une information nécessaire. Vous pouvez renoncer à être opéré après signature.